

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU COMITÉ NATIONAL
PORTANT SUR LA RÉVISION
DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS D'URGENCE**

**Préparé par l'Association des chefs de services d'incendie du Québec
Le 5 septembre 2000**

Table des matières

Présentation et mandat de l'ACSIQ.....	3
Structures des services de sécurité incendie.....	6
Le pompier premier répondant.....	7
La formation.....	8
Le financement.....	9
Réglementations actuelles.....	10
Conclusion.....	11



Présentation et mandat

L'Association des chefs de services d'incendie du Québec tend à regrouper les personnes détenant un poste de commande et qui oeuvrent dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les incendies. Les quelque 1000 membres de l'association proviennent des milieux municipaux, institutionnels, industriels et aéroportuaires. L'Association célèbre cette année ses 32 ans d'existence.

Dans ses objectifs, l'association cherche à acquérir et à maintenir les plus hautes normes d'efficacité auprès de ses membres en matière de combat et de prévention incendie.

L'action de l'association fait naturellement appel au sens du dévouement de ses membres dirigeants puisque tout est fait sur une base bénévole.

Le mandat de l'association est provincial. À ce titre, au fil des années, l'association est devenue l'interlocutrice privilégiée du milieu du combat incendie auprès des instances gouvernementales dans le cadre de la création et de l'application des normes et règlements touchant la sécurité-incendie.

L'action de l'association vise aussi à susciter dans le grand public un climat d'intérêt et une meilleure réceptivité envers les programmes de prévention incendie. Nous cherchons à éliminer le feu à sa source en maintenant les consciences de nos concitoyens en alerte.

Nous tenons à remercier le comité sur la révision des services préhospitaliers d'urgence de nous avoir invités à exprimer notre opinion sur l'utilisation des membres des services de sécurité incendie comme premiers répondants.

L'association a, depuis de nombreuses années, renseigné ses membres sur le rôle des premiers répondants via sa revue officielle et lors de conférences durant le congrès annuel (voir annexe 1).

Durant les 10 dernières années, suite à une étude auprès de nos membres et au dépôt d'un mémoire au ministère de la Sécurité publique, les efforts de l'association ont été déployés en priorité sur les lacunes reliées à la formation des pompiers et officiers ainsi que l'organisation des services de sécurité incendie.

La mise en place d'un nouveau programme de formation pour les officiers et les pompiers en 1997 ainsi que la loi sur la sécurité incendie sanctionnée le 16 juin dernier permettront de palier à ces lacunes et d'augmenter la qualité des services de prévention et d'intervention incendie auprès de la population.

Plusieurs membres de l'association ont assisté à la première journée d'échanges interdisciplinaires sur les services préhospitaliers d'urgence organisée par l'Association des médecins d'urgence du Québec, les 25 et 26 octobre 1999. Lors du congrès de notre association à Québec au mois de juin dernier, environ deux cent cinquante chefs de pompiers des différentes régions de la province ont assisté à une journée d'information consacrée à l'implantation du service de premiers répondants dans les services de sécurité incendie (annexe 2).

Ceci dénote donc un intérêt des responsables de direction des services de sécurité incendie envers le volet d'un service de premiers répondants.

Aucune statistique officielle ne nous permet de déterminer le nombre des 961 services de sécurité incendie du Québec qui offrent le service de premiers répondants.

L'Association des médecins d'urgence du Québec a répertorié en août 1999, via un questionnaire aux régies régionales, une trentaine (30) de services conformes aux protocoles des RRSSS (voir annexe 3). Les données n'étant pas disponibles dans certaines régies, et considérant que plusieurs services de sécurité incendie offrent un service de premiers répondants sans avoir signé de protocole de réponse avec les régies, nous croyons qu'il pourrait y avoir une centaine de services de sécurité incendie qui offrent le service dans la province de Québec.

Certains de ces services ont des « ententes » avec le service ambulancier qui lui transfère les appels et d'autres répondent carrément suite à l'écoute des bandes radio lorsqu'ils jugent que leurs services pourraient être utiles.

Nous croyons que le service de premiers répondants pourrait s'élargir à l'ensemble des services de sécurité incendie dans les années à venir si le gouvernement établissait un plan d'action pour en faire la promotion et attribuait les ressources pour son implantation et son encadrement.

Structures des services de sécurité incendie

Tout comme les autres provinces du Canada et nos voisins les États-Unis, il y a au Québec deux types de service de sécurité incendie : les services qui utilisent des pompiers permanents et les services qui utilisent des pompiers à temps partiel (pompiers volontaires).

L'organisation et les coûts d'exploitation d'un service de premiers répondants vont différer d'une structure à l'autre. Les pompiers permanents sont déjà rémunérés et assurent un service de protection 24h/24h dans la caserne, affectés à des travaux d'entretien, de formation, de prévention ou autres, en attente des appels d'urgence tandis que les pompiers à temps partiel voguent à leurs occupations personnelles et seront appelés via un système de communication et rémunérés en fonction de la durée de l'appel.

Certains services de sécurité incendie ayant des effectifs minimaux attribués au combat des incendies, l'implantation d'un service de premiers répondants pourrait exiger de leur part une réorganisation administrative plus adéquate.

Le service de sécurité incendie utilise déjà plusieurs types de véhicules identifiés comme véhicule d'urgence et qui pourraient être dépêchés sur une intervention nécessitant la présence de premiers répondants.

L'obligation de répondre rapidement à un appel d'incendie a exigé des services de sécurité incendie l'élaboration d'un plan stratégique de répartition des casernes ainsi qu'un plan de déploiement des effectifs et des équipements requis pour la couverture des risques sur leur territoire.

En 1992, la ville de Longueuil procédait à une évaluation complète dans le but de positionner ses casernes. L'étude tenait compte des risques mais principalement sur le temps de réponse des pompiers en fonction des types de risques. Évidemment l'exercice de positionnement stratégique mena à la construction d'une nouvelle caserne permettant ainsi de couvrir l'ensemble du territoire à l'intérieur de cinq (5) minutes.

La culture, la discipline, l'obligation de formation continue, l'imputabilité de rendre des comptes à la population font d'un service de sécurité incendie le meilleur organisme pour assurer la gestion d'un service de premiers répondants sur le territoire municipal .

Le pompier premier répondant

Le pompier étant déjà bien accepté dans sa communauté comme combattant du feu sera bien accueilli dans son rôle de premier répondant.

Lors du combat d'un incendie, le pompier est souvent amené à faire des recherches pour des victimes à l'intérieur du bâtiment incendié et à prodiguer les soins à un citoyen ou à un confrère asphyxié ou blessé, ce qui fait de lui un excellent sauveteur.

Sur les routes de leur municipalité et souvent sur les autoroutes limitrophes, les pompiers sont de plus confrontés à des personnes blessées et trappées à l'intérieur de leur véhicule lors d'accident.

Le positionnement stratégique de casernes sur le territoire fait en sorte que le temps de réponse des pompiers est plus rapide que les ambulanciers et ils sont souvent sur les lieux avant l'ambulance et doivent procéder à rassurer la victime et donner les premiers soins avant de procéder à la désincarcération sans avoir nécessairement la formation idéale n'étant pas tous formés comme premiers répondants.

D'instinct, les pompiers viennent naturellement au secours des citoyens et il sont souvent en demande à la direction de leur service de sécurité incendie pour offrir le service de premiers répondants.

La formation

L'ensemble des pompiers permanents ou à temps partiel (pompiers volontaires) ont une formation de base en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire.

Les pompiers issus du nouveau programme (1998) de formation pompier permanent ont une formation de quarante-cinq (45) heures en soins d'urgence médicale et traumatique (module 11).

A la demande du (CFSI) Centre de formation en sécurité incendie, l'association s'est impliquée avec l'Institut de protection contre l'incendie du Québec (IPIQ) et la table de coordination des médecins de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux afin d'uniformiser les aides pédagogiques et assurer la qualité de la certification des instructeurs qui en diffuseront la formation dans les différentes régions du Québec.

Les dernières rencontres ont permis de définir la documentation qui sera utilisée lors de la diffusion du cours ainsi que les critères d'évaluation et un processus conjoint de sélection des instructeurs.

Le financement

Nous croyons que, dans la chaîne de soins préhospitaliers d'urgence, le premier répondant est le maillon faible et souvent inexistant au Québec.

Améliorer le service à la population en investissant pour réduire le temps de réponse du personnel médical nous semble une solution onéreuse comparativement à l'utilisation des pompiers comme premiers répondants.

Plusieurs membres de notre association nous ont dévoilé avoir présenté une demande officielle ou avoir rencontré la direction générale ou les élus de leur municipalité afin d'offrir le service de premiers répondants. Plusieurs municipalités jugent qu'il y aurait dédoublement de service et double taxation à leurs citoyens qui payent déjà via leurs impôts pour le service préhospitalier.

Les services de sécurité incendie des municipalités les plus peuplées telles que Montréal, Laval et Québec ont manifesté et enrichi leurs dossiers depuis plusieurs années mais sont confrontés au financement requis pour un tel service.

L'implication budgétaire pour la formation et les équipements varie de façon significative d'une régie à l'autre et n'a pas pour effet de plaire aux décideurs municipaux.

L'association n'a pas fait de recherche exhaustive sur le coût des opérations reliées au service de premiers répondants mais inclut dans son mémoire les propositions de coûts présentées par les municipalités de Sherbrooke, Pointe-Claire et St-Constant (voir annexe 4 pour information). Coûts basés sur l'expérience acquise par ces services au fil des ans.

Les médecins d'urgence sont unanimes à dire qu'une intervention rapide dans la chaîne préhospitalière diminuera les pertes de vie et la morbidité et, de ce fait, permettra des économies sociales importantes en terme de frais médicaux et autres.

Nous croyons qu'une infime partie de ces sommes d'argent redistribuées dans le milieu de la sécurité incendie aux municipalités qui offrent le service de premiers répondants pour aider à subvenir à leurs besoins d'implantation, d'opération et de formation encouragerait d'autres municipalités à adhérer au service.

Réglementations actuelles

L'utilisation des services de sécurité incendie comme premiers répondants dans la forme actuelle de la réglementation fait en sorte qu'une ambulance serait aussi dépêchée sur les lieux de l'intervention et que les ambulanciers prendraient charge du patient à leur arrivée sur les lieux.

Certaines provinces du Canada et plusieurs états américains ont intégré le service ambulancier d'urgence au service de sécurité incendie. L'intégration de ce service aurait pour effet de diminuer le temps de réponse et permettrait des diminutions de coûts substantiels pour les organisations.

Conclusion

Nous avons exprimé dans ce document le reflet de discussions des dernières années avec les membres de notre association en regard des services rendus ou qui pourraient l'être par les différents services de sécurité incendie.

Le mémoire de l'association se veut un complément des arguments déjà présentés devant cette commission par les villes de Montréal et Québec.

L'association est d'avis que le mandat du comité national sur la révision des services préhospitaliers d'urgence : "Concevoir un système préhospitalier d'urgence s'appuyant sur un réseau de services efficaces et efficients..." se doit d'étudier sérieusement l'intégration des services de sécurité incendie dans la chaîne préhospitalière d'urgence comme premiers répondants.

La raison majeure du manque d'implication des services de sécurité incendie et des municipalités dans la mise en place d'un service de premiers répondants est principalement le manque de manœuvre budgétaire pour financer les nouvelles responsabilités jugées de nature provinciale.

L'étude du comité national permettra sans doute de trouver dans la réorganisation du système préhospitalier les budgets nécessaires afin d'offrir à la population du Québec des soins préhospitaliers de qualité.

La loi sur la sécurité incendie encadrant l'organisation des services et la formation des officiers et des pompiers permettra de réduire le nombre d'incendies au

Québec et d'affecter ce personnel qualifié et discipliné à une mission additionnelle : le premier répondant.

L'association pourra dans les années à venir fournir l'expertise, faire la promotion et encourager ses membres à offrir ce service à la population.

Points importants à retenir :

- Plusieurs pompiers de l'Amérique du Nord ont la responsabilité du service de premiers répondants prouvant ainsi que les pompiers ont les qualités requises pour exécuter le travail et il pourrait en être de même au Québec.
- L'État doit être conscient que cette pratique doit s'implanter dans les plus brefs délais pour que la population québécoise puisse bénéficier de ce service essentiel le plus tôt possible.
- L'Association des chefs de services d'incendie du Québec est d'avis que depuis longtemps cette responsabilité doit être confiée au service de sécurité incendie au Québec.
- Au Québec, tout est question de financement tant pour l'implantation et le maintien du service de premiers répondants assuré par les services de sécurité incendie que pour la formation des intervenants. Si le comité national portant sur la révision de services préhospitaliers d'urgence recommande l'injection de sommes d'argent au gouvernement, il est certain que les services de sécurité incendie assumeront avec fierté cette nouvelle responsabilité.